

Divulgarion sur le site web des produits financiers qui présentent des caractéristiques environnementales ou sociales. Veuillez-vous référer au Supplément au Prospectus du Compartiment et à l'Annexe correspondante pour plus de détails.



|   |
|---|
| <b>AXA Selection Strategic Balanced</b>   |
| <b>(a) Résumé</b>   |
| Les informations ci-dessous constituent le résumé requis au titre des Articles 24 à 49 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission.  |
| <b>(b) Sans objectif d'investissement durable</b>   |
| Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.   |
| <b>(c) Caractéristiques sociales et environnementales du produit financier</b>  |
| <p>Le Compartiment s'engage à détenir un minimum de 80 % de sa Valeur liquidative dans des OPC éligibles classés dans l'Article 8 (fonds qui encouragent les caractéristiques environnementales/sociales) ou l'Article 9 (fonds qui ont un objectif d'investissement durable) en ligne avec le SFDR. Aucun indice n'a été attribué au Compartiment en tant qu'indice de référence aux fins du SFDR.</p> <p>Le Compartiment est géré de manière active et n'est pas soumis à des limitations appliquées à la proportion de ses actifs qui peuvent être exposés, via un investissement dans des OPC éligibles, à une quelconque caractéristique environnementale/sociale ou à un objectif d'investissement durable.</p>   |
| <b>(d) Stratégie d'investissement</b>   |
| <p>AXA Selection Strategic Balanced fait l'objet d'une gestion active. Afin d'atteindre son objectif, le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced investira dans les OPC éligibles ou réalisera des investissements directs (comme décrit ci-dessous). Les OPC éligibles dans lesquels investira le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced présenteront un éventail équilibré de placements sous-jacents pouvant refléter soit un investissement direct dans des titres à revenus fixes et/ou des titres assimilables à des actions, des instruments du marché monétaire, des matières premières, des titres immobiliers, des instruments dérivés, des indices financiers et/ou des devises, soit une exposition à ces valeurs.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement appliquera un processus indépendant de due diligence ESG au titre de chaque OPC cible éligible (qui appartient au Gestionnaire d'investissement) qui couvre les politiques de gouvernance des gérants de fonds.</p> |
| <b>(e) Proportion d'investissements</b>   |
| Il est prévu qu'au moins 80 % des investissements dans le Compartiment seront réalisés dans des fonds sous-jacents qui encouragent les caractéristiques environnementales/sociales (fonds relevant de l'Article 8) et/ou des fonds d'investissement qui ont un objectif d'investissement durable (fonds relevant de l'Article 9).   |
| <b>(f) Contrôle des caractéristiques sociales et environnementales</b>  |
| Les fonds sous-jacents suivent une stratégie d'investissement tenant compte de certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du SFDR mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable tel que l'entend le SFDR. Le Compartiment envisage de détenir au moins 80 % de sa Valeur Liquidative dans des OPC éligibles relevant soit de l'Article 8 (promouvant les caractéristique E/S) soit de l'Article 9 (fonds présentant un objectif d'investissement durable) conformément au SFDR.   |

L'indicateur de durabilité du Compartiment est :

- Le pourcentage d'investissements réalisés au sens de l'Article 8 ou de l'Article 9 du SFDR. La surveillance automatisée quotidienne entreprise par le Gérant pour assurer le maintien du seuil de 80 %.

Les caractéristiques environnementales et sociales que le Fonds de Fonds cherche à promouvoir sont surveillées grâce à une évaluation périodique de diligence raisonnable ESG pour chaque fonds sous-jacent. L'évaluation inclut la réponse au questionnaire ESG exclusif du Gérant lors du processus de sélection initiale qui couvre les domaines suivants :

- Gouvernance et politique en matière d'ESG
- Intégration des critères ESG aux investissements
- Engagement et stewardship
- Risque et reporting.

À l'aide des informations recueillies, le Gérant se forgera une opinion sur la robustesse du processus ESG (y compris la comparaison avec les pairs) et calculera son score ESG agrégé. Tout OPC éligible dont le score est inférieur à la moyenne sera marqué pour examen supplémentaire, ce qui peut entraîner sa suppression des listes d'achats approuvées. Le même processus est régulièrement ré-appliqué ensuite afin de vérifier que chaque fonds sous-jacent continue de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

### **(g) Méthodes**

Les méthodes utilisées pour mesurer comment les caractéristiques environnementales et sociales sont respectées sont les suivantes :

- la vérification quotidienne que l'indicateur de durabilité applicable au Compartiment, à savoir le pourcentage d'investissements réalisés selon l'Article 8 ou 9 du SFDR, continue de se situer à au moins 80 % ;
- l'examen des résultats des évaluations de diligence raisonnable ESG.

### **(h) Sources et traitement des données**

Architas utilise les sources de données suivantes : notation ESG qualitative exclusive, TRUCOST (fournisseur de données ESG) et Morningstar (transparence des fonds pour obtenir des inventaires complets et des EET pour les fonds sous-jacents). La collecte et la mise en correspondance des données ESG avec les actifs sous-jacents, ainsi que le calcul des données réglementaires (SFDR, TAXONOMIE DE L'UE), sont réalisés par un agrégateur externe spécialisé dans la finance durable - Weefin. Toutes les données produites par Weefin sont vérifiées en interne par l'équipe d'analyse des données et de reporting ESG/SFDR.

### **(i) Limites des méthodologies et de la données**

Le marché des données ESG est toujours en cours de développement. Le fournisseur de données ESG TRUCOST actualise régulièrement sa base de données, ce qui nous permet d'enrichir nos analyses et méthodologies internes et de réaliser des calculs réglementaires (SFDR, TAXONOMIE DE L'UE).

Les données ESG utilisées dans le cadre du processus d'investissement sont fondées sur des méthodologies ESG qui s'appuient en partie sur des données de tiers. Elles sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps. Malgré plusieurs initiatives, le manque de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. À ce titre, les différentes stratégies d'investissement recourant à des critères ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG peuvent utiliser des données ESG semblant similaires, mais qui devraient être distinguées car leur méthode de calcul peut être différente.

L'une des principales limites de cette approche a trait à la disponibilité limitée des données pertinentes pour évaluer les risques et opportunités ESG : ces données ne sont pas encore systématiquement publiées par les émetteurs et, lorsqu'elles le sont, peuvent suivre plusieurs méthodologies. L'investisseur doit être conscient que la plupart des informations ESG reposent sur des données historiques et qu'elles ne reflètent pas nécessairement la performance ESG future ou les risques des investissements.

Les limites liées à la disponibilité actuelle de données ESG fiables ne doivent pas affecter nos produits financiers car nous restons très prudents à l'égard de l'utilisation de ces données.

En outre, le département Risque analyse et valide l'ensemble de nos méthodologies internes ainsi que celles de notre agrégateur Weefin et nos calculs internes liés à l'ESG.

### **(j) Diligence raisonnable**

Une évaluation de diligence raisonnable ESG qualitative exclusive est réalisée pour les investissements et gestionnaires d'investissement délégués, pour les nouveaux investissements et dans le cadre d'une surveillance régulière - et se focalise à la fois sur les évaluations des entreprises et des fonds/produits en tenant compte des risques et opportunités ESG. Elle se concentre sur plusieurs questions de 4 domaines principaux : Gouvernance et politique ESG, intégration des critères ESG aux investissements, engagement et stewardship, et risque et reporting. Ce processus passe par un questionnaire dédié du gérant que le gestionnaire d'investissement doit remplir avant un ou plusieurs entretien(s) physique(s) de diligence raisonnable. Sur la base des informations réunies, les spécialistes sectoriels se forment une opinion sur la robustesse du processus ESG (y compris la comparaison avec les pairs) et présentent des conclusions à l'équipe d'investissement, où un score ESG est attribué aux nouveaux investissements ou actualisé s'il fait partie d'une surveillance régulière. La fonction ESG est responsable de tenir un système d'attribution de score qualitatif avec un seuil de score ESG minimum basé sur le type de fonds, selon lequel le fonds est marqué pour examen supplémentaire si son score est inférieur au seuil de score ESG, ce qui peut entraîner une suppression des listes d'achats approuvées.

La politique d'Architas relative à l'investissement responsable est disponible à l'adresse suivante : [https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/arc5481-what-responsible-investing-means-to-us\\_2103\\_eng\\_final.pdf](https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/arc5481-what-responsible-investing-means-to-us_2103_eng_final.pdf)

### **(k) Politiques d'engagement**

En raison des types de fonds gérés par AMMEL (fonds multi-gérants et fonds de fonds), aucune politique d'engagement n'a été publiée. Les publications d'informations requises au titre de la directive concernant les droits des actionnaires sont disponibles ici : <https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/ammel-shareholders-rights-directive-disclosure.pdf>

Divulgarion sur le site web des produits financiers qui présentent des caractéristiques environnementales ou sociales. Veuillez-vous référer au Supplément au Prospectus du Compartiment et à l'Annexe correspondante pour plus de détails.



|  |
|--|
| <b>AXA Selection Income</b>  |
| <b>(a) Résumé</b>  |
| Les informations ci-dessous constituent le résumé requis au titre des Articles 24 à 49 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission.   |
| <b>(b) Sans objectif d'investissement durable</b>  |
| Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.  |
| <b>(c) Caractéristiques sociales et environnementales du produit financier</b>   |
| Le Compartiment s'engage à détenir un minimum de 80 % de sa Valeur liquidative dans des OPC éligibles classés dans l'Article 8 (fonds qui encouragent les caractéristiques environnementales/sociales) ou l'Article 9 (fonds qui ont un objectif d'investissement durable) en ligne avec le SFDR. Aucun indice n'a été attribué au Compartiment en tant qu'indice de référence aux fins du SFDR.<br>Le Compartiment est géré de manière active et n'est pas soumis à des limitations appliquées à la proportion de ses actifs qui peuvent être exposés, via un investissement dans des OPC éligibles, à une quelconque caractéristique environnementale/sociale ou à un objectif d'investissement durable.   |
| <b>(d) Stratégie d'investissement</b>  |
| AXA Selection Income fait l'objet d'une gestion active. Afin d'atteindre son objectif, le Compartiment AXA Selection Income investira dans les OPC éligibles et réalisera des investissements directs (comme décrit ci-dessous). Les OPC éligibles dans lesquels investira le Compartiment AXA Selection Income présenteront un éventail de placements sous-jacents pouvant refléter soit un investissement direct dans des titres à revenus fixes, des actions et/ou des titres assimilables à des actions, des instruments du marché monétaire, des matières premières, des titres immobiliers, des instruments dérivés, des indices financiers et/ou des devises, soit une exposition à ces valeurs.<br>Le Gestionnaire d'investissement appliquera un processus indépendant de due diligence ESG au titre de chaque OPC cible éligible (qui appartient au Gestionnaire d'investissement) qui couvre les politiques de gouvernance des gérants de fonds.  |
| <b>(e) Proportion d'investissements</b>  |
| Il est prévu qu'au moins 80 % des investissements dans le Compartiment seront réalisés dans des fonds sous-jacents qui encouragent les caractéristiques environnementales/sociales (fonds relevant de l'Article 8) et/ou des fonds d'investissement qui ont un objectif d'investissement durable (fonds relevant de l'Article 9).  |
| <b>(f) Contrôle des caractéristiques sociales et environnementales</b>   |
| Les fonds sous-jacents suivent une stratégie d'investissement tenant compte de certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du SFDR mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable tel que l'entend le SFDR. Le Compartiment envisage de détenir au moins 80 % de sa Valeur Liquidative dans des OPC éligibles relevant soit de l'Article 8 (promouvant les caractéristique E/S) soit de l'Article 9 (fonds présentant un objectif d'investissement durable) conformément au SFDR.<br>L'indicateur de durabilité du Compartiment est :<br>• Le pourcentage d'investissements réalisés au sens de l'Article 8 ou de l'Article 9 du SFDR. La surveillance automatisée quotidienne entreprise par le Gérant pour assurer le maintien du seuil de 80 %.<br>Les caractéristiques environnementales et sociales que le Fonds de Fonds cherche à promouvoir sont surveillées grâce à une évaluation périodique de diligence raisonnable ESG pour chaque fonds sous-jacent. L'évaluation inclut la réponse au questionnaire ESG exclusif du Gérant lors du processus de sélection initiale qui couvre les |

domaines suivants :

- Gouvernance et politique en matière d'ESG
- Intégration des critères ESG aux investissements
- Engagement et stewardship
- Risque et reporting.

À l'aide des informations recueillies, le Gérant se forgera une opinion sur la robustesse du processus ESG (y compris la comparaison avec les pairs) et calculera son score ESG agrégé. Tout OPC éligible dont le score est inférieur à la moyenne sera marqué pour examen supplémentaire, ce qui peut entraîner sa suppression des listes d'achats approuvées. Le même processus est régulièrement ré-appliqué ensuite afin de vérifier que chaque fonds sous-jacent continue de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

#### **(g) Méthodes**

Les méthodes utilisées pour mesurer comment les caractéristiques environnementales et sociales sont respectées sont les suivantes :

- la vérification quotidienne que l'indicateur de durabilité applicable au Compartiment, à savoir le pourcentage d'investissements réalisés selon l'Article 8 ou 9 du SFDR, continue de se situer à au moins 80 % ;
- l'examen des résultats des évaluations de diligence raisonnable ESG.

#### **(h) Sources et traitement des données**

Architas utilise les sources de données suivantes : notation ESG qualitative exclusive, TRUCOST (fournisseur de données ESG) et Morningstar (transparence des fonds pour obtenir des inventaires complets et des EET pour les fonds sous-jacents). La collecte et la mise en correspondance des données ESG avec les actifs sous-jacents, ainsi que le calcul des données réglementaires (SFDR, TAXONOMIE DE L'UE), sont réalisés par un agrégateur externe spécialisé dans la finance durable - Weefin. Toutes les données produites par Weefin sont vérifiées en interne par l'équipe d'analyse des données et de reporting ESG/SFDR.

#### **(i) Limites des méthodologies et de la données**

Le marché des données ESG est toujours en cours de développement. Le fournisseur de données ESG TRUCOST actualise régulièrement sa base de données, ce qui nous permet d'enrichir nos analyses et méthodologies internes et de réaliser des calculs réglementaires (SFDR, TAXONOMIE DE L'UE).

Les données ESG utilisées dans le cadre du processus d'investissement sont fondées sur des méthodologies ESG qui s'appuient en partie sur des données de tiers. Elles sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps. Malgré plusieurs initiatives, le manque de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. À ce titre, les différentes stratégies d'investissement recourant à des critères ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG peuvent utiliser des données ESG semblant similaires, mais qui devraient être distinguées car leur méthode de calcul peut être différente.

L'une des principales limites de cette approche a trait à la disponibilité limitée des données pertinentes pour évaluer les risques et opportunités ESG : ces données ne sont pas encore systématiquement publiées par les émetteurs et, lorsqu'elles le sont, peuvent suivre plusieurs méthodologies. L'investisseur doit être conscient que la plupart des informations ESG reposent sur des données historiques et qu'elles ne reflètent pas nécessairement la performance ESG future ou les risques des investissements.

Les limites liées à la disponibilité actuelle de données ESG fiables ne doivent pas affecter nos produits financiers car nous restons très prudents à l'égard de l'utilisation de ces données.

En outre, le département Risque analyse et valide l'ensemble de nos méthodologies internes ainsi que celles de notre agrégateur Weefin et nos calculs internes liés à l'ESG.

#### **(j) Diligence raisonnable**

Une évaluation de diligence raisonnable ESG qualitative exclusive est réalisée pour les investissements et gestionnaires d'investissement délégués, pour les nouveaux investissements et dans le cadre d'une surveillance régulière - et se focalise à la fois sur les évaluations des entreprises et des fonds/produits en tenant compte des risques et opportunités ESG. Elle se concentre sur plusieurs questions de 4 domaines principaux : Gouvernance et politique ESG, intégration des critères ESG aux investissements, engagement et stewardship, et risque et reporting. Ce processus passe par un questionnaire dédié du gérant que le gestionnaire d'investissement doit remplir avant un ou plusieurs entretien(s) physique(s) de diligence raisonnable. Sur la base des informations réunies, les spécialistes sectoriels se forment une opinion sur la robustesse du processus ESG (y compris la comparaison avec les pairs) et présentent des conclusions à l'équipe d'investissement, où un score ESG est attribué aux nouveaux investissements ou actualisé s'il fait partie d'une surveillance régulière. La fonction ESG est responsable de tenir un système d'attribution de score qualitatif avec un seuil de score ESG minimum basé sur le type de fonds, selon lequel le fonds est marqué pour examen supplémentaire si son score est inférieur au seuil de score ESG, ce qui peut entraîner une suppression des listes d'achats approuvées.

La politique d'Architas relative à l'investissement responsable est disponible à l'adresse suivante : [https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/arc5481-what-responsible-investing-means-to-us\\_2103\\_eng\\_final.pdf](https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/arc5481-what-responsible-investing-means-to-us_2103_eng_final.pdf)

#### **(k) Politiques d'engagement**

En raison des types de fonds gérés par AMMEL (fonds multi-gérants et fonds de fonds), aucune politique d'engagement n'a été publiée. Les publications d'informations requises au titre de la directive concernant les droits des actionnaires sont disponibles ici : <https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/ammel-shareholders-rights-directive-disclosure.pdf>

Divulgarion sur le site web des produits financiers qui présentent des caractéristiques environnementales ou sociales. Veuillez-vous référer au Supplément au Prospectus du Compartiment et à l'Annexe correspondante pour plus de détails.



|   |
|---|
| <b>AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified</b>  |
| <b>(a) Résumé</b>   |
| Les informations ci-dessous constituent le résumé requis au titre des Articles 24 à 49 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission.  |
| <b>(b) Sans objectif d'investissement durable</b>   |
| Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.   |
| <b>(c) Caractéristiques sociales et environnementales du produit financier</b>  |
| AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified poursuit une stratégie d'investissement qui tient compte de certaines caractéristiques environnementales et sociales de la manière envisagée par l'article 8 du RGPD, mais n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de ce terme selon le RGPD. Aucun indice n'a été désigné pour AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified comme indice de référence aux fins du SFDR. L'application de la méthodologie propriétaire susmentionnée permet à AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified de promouvoir pour atténuer le changement climatique et faciliter l'adaptation à ses incidences, en tant que caractéristiques environnementales, ainsi que le bien-être et la santé et la sécurité des employés, en tant que caractéristiques sociales.<br>Veuillez consulter la réponse à la dernière question de la présente annexe pour obtenir des liens vers des informations complémentaires.  |
| <b>(d) Stratégie d'investissement</b>   |
| La société de gestion a délégué les fonctions d'investissement et de réinvestissement des actifs d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified à AllianceBernstein, L.P, conformément aux termes d'une convention de gestion financière (la « Convention »). La Convention prévoit qu'AllianceBernstein, L.P gèrera les actifs d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified conformément aux objectifs et politiques d'investissement décrits dans le présent Supplément, sous la supervision et le contrôle de la société de gestion.<br>L'objectif d'investissement du Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified est de chercher à maximiser le rendement total.<br>Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified fait l'objet d'une gestion active. Le Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified investit dans un portefeuille mondial diversifié de titres et d'autres instruments financiers, comprenant des instruments financiers dérivés (« Dérivés »), qui fournissent des expositions d'investissement à un éventail de catégories d'actifs.<br>Dans le cadre de l'objectif d'investissement, les investissements du Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified seront sélectionnés sur la base de l'évaluation faite par le Gestionnaire d'Investissement des conditions de marché (positives ou négatives) à tout moment et en vue de réagir à ou de tirer profit de ces conditions de marché. Pour atteindre l'objectif d'investissement, une stratégie dynamique interne d'allocation des actifs sera utilisée afin d'adapter les différentes expositions du Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified en vue d'atteindre un profil de risque/rendement optimal à un moment donné.<br>Le Gestionnaire d'investissement a développé une Politique de bonne gouvernance utilisant une conjugaison de sources de données externes et internes ainsi que des évaluations et des notations basées sur des critères de gouvernance spécifiques, y compris de solides structures de gestion, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité avec la législation fiscale. Les indicateurs de gouvernance spécifiques incluent les principes du Pacte mondial des Nations Unies (« UN Global Compact ») et les controverses associées aux critères de gouvernance. La Politique de bonne gouvernance qui précède est soumise et dépend de la disponibilité des données. |

### **(e) Proportion d'investissements**

Le Compartiment prévoit d'allouer un minimum de 51% à des investissements alignés sur les caractéristiques E/S.

### **(f) Contrôle des caractéristiques sociales et environnementales**

Le Compartiment est globalement géré par la Société de gestion, qui, à son tour, désigne un ou plusieurs Gestionnaire d'investissement et détermine l'allocation du Compartiment donnée à chaque Gestionnaire d'investissement. Les caractéristiques environnementales et sociales que le Compartiment cherche à promouvoir sont satisfaites par la mise en œuvre de la méthodologie propriétaire à chacun des Gestionnaires d'investissement.

La méthodologie propriétaire peut être différente pour chaque Gestionnaire d'investissement et, dans chaque cas, elle est soumise à l'évaluation de la Société de gestion.

- La Société de gestion effectue une évaluation annuelle de chacun des Gestionnaires d'investissement désignés afin de valider les raisons pour lesquelles la Société de gestion a classé le Compartiment dans la catégorie de l'Article 8, conformément au SFDR.
- La Société de gestion réalise également une due diligence ESG régulière de la méthodologie interne utilisé par le Gestionnaire d'investissement désigné pour procéder à son allocation du Compartiment. Le même processus est répété à intervalles réguliers par la suite afin de vérifier que chaque Gestionnaire d'investissement désigné continue de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

### **(g) Méthodes**

Les méthodes utilisées pour mesurer comment les caractéristiques environnementales et sociales sont respectées sont les suivantes :

- la vérification quotidienne que l'indicateur de durabilité applicable au Compartiment, à savoir le pourcentage d'investissements réalisés selon l'Article 8 ou 9 du SFDR, continue de se situer à au moins 80 % ;
- l'examen des résultats des évaluations de diligence raisonnable ESG.

### **(h) Sources et traitement des données**

Architas utilise les sources de données suivantes : notation ESG qualitative exclusive, TRUCOST (fournisseur de données ESG) et Morningstar (transparence des fonds pour obtenir des inventaires complets et des EET pour les fonds sous-jacents). La collecte et la mise en correspondance des données ESG avec les actifs sous-jacents, ainsi que le calcul des données réglementaires (SFDR, TAXONOMIE DE L'UE), sont réalisés par un agrégateur externe spécialisé dans la finance durable - Weefin. Toutes les données produites par Weefin sont vérifiées en interne par l'équipe d'analyse des données et de reporting ESG/SFDR.

### **(i) Limites des méthodologies et de la données**

Le marché des données ESG est toujours en cours de développement. Le fournisseur de données ESG TRUCOST actualise régulièrement sa base de données, ce qui nous permet d'enrichir nos analyses et méthodologies internes et de réaliser des calculs réglementaires (SFDR, TAXONOMIE DE L'UE).

Les données ESG utilisées dans le cadre du processus d'investissement sont fondées sur des méthodologies ESG qui s'appuient en partie sur des données de tiers. Elles sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps. Malgré plusieurs initiatives, le manque de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. À ce titre, les différentes stratégies d'investissement recourant à des critères ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG peuvent utiliser des données ESG semblant similaires, mais qui devraient être distinguées car leur méthode de calcul peut être différente.

L'une des principales limites de cette approche a trait à la disponibilité limitée des données pertinentes pour évaluer les risques et opportunités ESG : ces données ne sont pas encore systématiquement publiées par les émetteurs et, lorsqu'elles le sont, peuvent suivre plusieurs méthodologies. L'investisseur doit être conscient que la plupart des informations ESG reposent sur des données historiques et qu'elles ne reflètent pas nécessairement la performance ESG future ou les risques des investissements.

Les limites liées à la disponibilité actuelle de données ESG fiables ne doivent pas affecter nos produits financiers car nous restons très prudents à l'égard de l'utilisation de ces données.

En outre, le département Risque analyse et valide l'ensemble de nos méthodologies internes ainsi que celles de notre agrégateur Weefin et nos calculs internes liés à l'ESG.

### **(j) Diligence raisonnable**

Une évaluation de diligence raisonnable ESG qualitative exclusive est réalisée pour les investissements et gestionnaires d'investissement délégués, pour les nouveaux investissements et dans le cadre d'une surveillance régulière - et se focalise à la fois sur les évaluations des entreprises et des fonds/produits en tenant compte des risques et opportunités ESG. Elle se concentre sur plusieurs questions de 4 domaines principaux : Gouvernance et politique ESG, intégration des critères ESG aux investissements, engagement et stewardship, et risque et reporting. Ce processus passe par un questionnaire dédié du gérant que le gestionnaire d'investissement doit remplir avant un ou plusieurs entretien(s) physique(s) de diligence raisonnable. Sur la base des informations réunies, les spécialistes sectoriels se forment une opinion sur la robustesse du processus ESG (y compris la comparaison avec les pairs) et présentent des conclusions à l'équipe d'investissement, où un score ESG est attribué aux nouveaux investissements ou actualisé s'il fait partie d'une surveillance régulière. La fonction ESG est responsable de tenir un système d'attribution de score qualitatif avec un seuil de score ESG minimum basé sur le type de fonds, selon lequel le fonds est marqué pour examen supplémentaire si son score est inférieur au seuil de score ESG, ce qui peut entraîner une suppression des listes d'achats approuvées.

La politique d'Architas relative à l'investissement responsable est disponible à l'adresse suivante : [https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/arc5481-what-responsible-investing-means-to-us\\_2103\\_eng\\_final.pdf](https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/arc5481-what-responsible-investing-means-to-us_2103_eng_final.pdf)

### **(k) Politiques d'engagement**

En raison des types de fonds gérés par AMMEL (fonds multi-gérants et fonds de fonds), aucune politique d'engagement n'a été publiée. Les publications d'informations requises au titre de la directive concernant les droits des actionnaires sont disponibles ici : <https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/ammel-shareholders-rights-directive-disclosure.pdf>

Divulgarion sur le site web des produits financiers qui présentent des caractéristiques environnementales ou sociales. Veuillez-vous référer au Supplément au Prospectus du Compartiment et à l'Annexe correspondante pour plus de détails.



|   |
|---|
| <b>AXA Selection Carmignac Convictions</b>  |
| <b>(a) Résumé</b>   |
| Les informations ci-dessous constituent le résumé requis au titre des Articles 24 à 49 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission.  |
| <b>(b) Sans objectif d'investissement durable</b>   |
| Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.   |
| <b>(c) Caractéristiques sociales et environnementales du produit financier</b>  |
| <p>AXA Selection Carmignac Conviction poursuit une stratégie d'investissement qui tient compte de certaines caractéristiques environnementales et sociales de la manière envisagée par l'article 8 du RGPD, mais n'a pas pour objectif un investissement durable au sens au sens de ce terme selon le RGPD. AXA Selection Carmignac Convictions favorise également l'investissement dans des sociétés qui suivent des pratiques de bonne gouvernance. Aucun indice n'a été désigné pour AXA Selection Carmignac Convictions comme indice de référence aux fins du SFDR.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement cherchera à promouvoir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci en ciblant les émissions de carbone et en excluant les sociétés de production d'électricité à niveau d'émissions élevé, pour ce qui concerne les caractéristiques environnementales, ainsi que les politiques de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité ou l'exclusion des entreprises sur une base éthique comme les producteurs de tabac, pour ce qui est des caractéristiques sociales. Veuillez consulter la réponse à la dernière question de la présente annexe pour obtenir des liens vers des informations complémentaires.</p>   |
| <b>(d) Stratégie d'investissement</b>   |
| <p>La société de gestion a délégué les fonctions d'investissement et de réinvestissement des actifs d'AXA Selection Carmignac Convictions à Carmignac Gestion conformément aux termes d'une convention de gestion financière (la « Convention »). La Convention prévoit que Carmignac Gestion gèrera les actifs d'AXA Selection Carmignac Convictions conformément aux objectifs et politiques d'investissement décrits dans le présent Supplément, sous la supervision et le contrôle permanents de la société de gestion.</p> <p>L'objectif d'investissement d'AXA Selection Carmignac Convictions est de viser la croissance du capital à moyen terme.</p> <p>AXA Selection Carmignac Convictions fait l'objet d'une gestion active. Carmignac Gestion sélectionnera les Investissements sur une base opportuniste (après une évaluation de leur valeur et/ou de leur potentiel de valeur) en s'efforçant de mettre à profit à tout moment les conditions du marché. Les Investissements seront choisis en vue d'obtenir un profil risque/rendement optimal pour le Compartiment AXA Selection Carmignac Convictions.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement s'engage notamment à investir au moins 80 % de la Valeur liquidative dans des OPCVM éligibles (gérés par le Gestionnaire d'investissement) classés Article 8 ou 9 conformément au RGPD et qui cherchent à promouvoir des caractéristiques conformes à celles promues par AXA Selection Carmignac Convictions.</p> <p>Le Compartiment encourage les investissements dans les entreprises qui adoptent de bonnes pratiques de gouvernance. Les caractéristiques de gouvernance sont évaluées par le Gestionnaire d'investissement via l'évaluation du degré d'indépendance des conseils d'administration des entreprises, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération. Le comportement des entreprises est évalué en partie par leurs politiques comptables, fiscales et de lutte contre la corruption.</p> |

### **(e) Proportion d'investissements**

Il est prévu qu'au moins 80 % des investissements dans le Compartiment seront réalisés dans des fonds sous-jacents qui encouragent les caractéristiques environnementales/sociales (fonds relevant de l'Article 8) et/ou des fonds d'investissement qui ont un objectif d'investissement durable (fonds relevant de l'Article 9).

### **(f) Contrôle des caractéristiques sociales et environnementales**

Les fonds sous-jacents suivent une stratégie d'investissement tenant compte de certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du SFDR mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable tel que l'entend le SFDR. Le Compartiment envisage de détenir au moins 80 % de sa Valeur Liquidative dans des OPC éligibles relevant soit de l'Article 8 (promouvant les caractéristique E/S) soit de l'Article 9 (fonds présentant un objectif d'investissement durable) conformément au SFDR.

L'indicateur de durabilité du Compartiment est :

- Le pourcentage d'investissements réalisés au sens de l'Article 8 ou de l'Article 9 du SFDR. La surveillance automatisée quotidienne entreprise par le Gérant pour assurer le maintien du seuil de 80 %.

Les caractéristiques environnementales et sociales que le Fonds de Fonds cherche à promouvoir sont surveillées grâce à une évaluation périodique de diligence raisonnable ESG pour chaque fonds sous-jacent. L'évaluation inclut la réponse au questionnaire ESG exclusif du Gérant lors du processus de sélection initiale qui couvre les domaines suivants :

- Gouvernance et politique en matière d'ESG
- Intégration des critères ESG aux investissements
- Engagement et stewardship
- Risque et reporting.

À l'aide des informations recueillies, le Gérant se forgera une opinion sur la robustesse du processus ESG (y compris la comparaison avec les pairs) et calculera son score ESG agrégé. Tout OPC éligible dont le score est inférieur à la moyenne sera marqué pour examen supplémentaire, ce qui peut entraîner sa suppression des listes d'achats approuvées. Le même processus est régulièrement ré-appliqué ensuite afin de vérifier que chaque fonds sous-jacent continue de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

### **(g) Méthodes**

Les méthodes utilisées pour mesurer comment les caractéristiques environnementales et sociales sont respectées sont les suivantes :

- la vérification quotidienne que l'indicateur de durabilité applicable au Compartiment, à savoir le pourcentage d'investissements réalisés selon l'Article 8 ou 9 du SFDR, continue de se situer à au moins 80 % ;
- l'examen des résultats des évaluations de diligence raisonnable ESG.

### **(h) Sources et traitement des données**

Architas utilise les sources de données suivantes : notation ESG qualitative exclusive, TRUCOST (fournisseur de données ESG) et Morningstar (transparence des fonds pour obtenir des inventaires complets et des EET pour les fonds sous-jacents). La collecte et la mise en correspondance des données ESG avec les actifs sous-jacents, ainsi que le calcul des données réglementaires (SFDR, TAXONOMIE DE L'UE), sont réalisés par un agrégateur externe spécialisé dans la finance durable – Weefin. Toutes les données produites par Weefin sont vérifiées en interne par l'équipe d'analyse des données et de reporting ESG/SFDR.

### **(i) Limites des méthodologies et de la données**

Le marché des données ESG est toujours en cours de développement. Le fournisseur de données ESG TRUCOST actualise régulièrement sa base de données, ce qui nous permet d'enrichir nos analyses et méthodologies internes et de réaliser des calculs réglementaires (SFDR, TAXONOMIE DE L'UE).

Les données ESG utilisées dans le cadre du processus d'investissement sont fondées sur des méthodologies ESG qui s'appuient en partie sur des données de tiers. Elles sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps. Malgré plusieurs initiatives, le manque de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. À ce titre, les différentes stratégies d'investissement recourant à des critères ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG peuvent utiliser des données ESG semblant similaires, mais qui devraient être distinguées car leur méthode de calcul peut être différente.

L'une des principales limites de cette approche a trait à la disponibilité limitée des données pertinentes pour évaluer les risques et opportunités ESG : ces données ne sont pas encore systématiquement publiées par les émetteurs et, lorsqu'elles le sont, peuvent suivre plusieurs méthodologies. L'investisseur doit être conscient que la plupart des informations ESG reposent sur des données historiques et qu'elles ne reflètent pas nécessairement la performance ESG future ou les risques des investissements.

Les limites liées à la disponibilité actuelle de données ESG fiables ne doivent pas affecter nos produits financiers car nous restons très prudents à l'égard de l'utilisation de ces données.

En outre, le département Risque analyse et valide l'ensemble de nos méthodologies internes ainsi que celles de notre agrégateur Weefin et nos calculs internes liés à l'ESG.

### **(j) Diligence raisonnable**

Une évaluation de diligence raisonnable ESG qualitative exclusive est réalisée pour les investissements et gestionnaires d'investissement délégués, pour les nouveaux investissements et dans le cadre d'une surveillance régulière – et se focalise à la fois sur les évaluations des entreprises et des fonds/produits en tenant compte des risques et opportunités ESG. Elle se concentre sur plusieurs questions de 4 domaines principaux : Gouvernance et politique ESG, intégration des critères ESG aux investissements, engagement et stewardship, et risque et reporting. Ce processus passe par un questionnaire dédié du gérant que le gestionnaire d'investissement doit remplir avant un ou plusieurs entretien(s) physique(s) de diligence raisonnable. Sur la base des informations réunies, les spécialistes sectoriels se forment une opinion sur la robustesse du processus ESG (y compris la comparaison avec les pairs) et présentent des conclusions à l'équipe d'investissement, où un score ESG est attribué aux nouveaux investissements ou actualisé s'il fait partie d'une surveillance régulière. La fonction ESG est responsable de tenir un système d'attribution de score qualitatif avec un seuil de score ESG minimum basé sur le type de fonds, selon lequel le fonds est marqué pour examen supplémentaire si son score est inférieur au seuil de score ESG, ce qui peut entraîner une suppression des listes d'achats approuvées.

La politique d'Architas relative à l'investissement responsable est disponible à l'adresse suivante : [https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/arc5481-what-responsible-investing-means-to-us\\_2103\\_eng\\_final.pdf](https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/arc5481-what-responsible-investing-means-to-us_2103_eng_final.pdf)

### **(k) Politiques d'engagement**

En raison des types de fonds gérés par AMMEL (fonds multi-gérants et fonds de fonds), aucune politique d'engagement n'a été publiée. Les publications d'informations requises au titre de la directive concernant les droits des actionnaires sont disponibles ici : <https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/ammel-shareholders-rights-directive-disclosure.pdf>

Divulgarion sur le site web des produits financiers qui présentent des caractéristiques environnementales ou sociales. Veuillez-vous référer au Supplément au Prospectus du Compartiment et à l'Annexe correspondante pour plus de détails.



|  |
|--|
| <b>AXA Selection Flexible</b>  |
| <b>(a) Résumé</b>  |
| Les informations ci-dessous constituent le résumé requis au titre des Articles 24 à 49 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission.   |
| <b>(b) Sans objectif d'investissement durable</b>  |
| Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.  |
| <b>(c) Caractéristiques sociales et environnementales du produit financier</b>   |
| <p>AXA Selection Flexible poursuit une stratégie d'investissement qui tient compte de certaines caractéristiques environnementales et sociales de la manière envisagée par l'article 8 du RGPD, mais n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de ce terme selon le RGPD. Aucun indice n'a été désigné pour AXA Selection Flexible comme indice de référence aux fins du SFDR.</p> <p>Le Compartiment cherche à promouvoir des caractéristiques environnementales (intensité carbone, exposition au secteur du charbon thermique et réduction des émissions de carbone) et sociales (mixité accrue au sein du conseil d'administration, prise en compte des principes fondamentaux de l'UNGC et réduction de l'exposition aux armes controversées).</p>  |
| <b>(d) Stratégie d'investissement</b>  |
| <p>L'objectif d'investissement du Fonds AXA Selection Flexible est de viser la croissance du capital à moyen terme. Le fonds AXA Selection Flexible fait l'objet d'une gestion active.</p> <p>Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Fonds AXA Selection Flexible investit en obligations convertibles ou à taux d'intérêt (c.-à-d. des titres à revenus fixes qui peuvent, au choix de l'acheteur, être convertis en actions ou en titres liés à des actions), en actions et en OPCVM à la lumière des tendances du marché. Le Gestionnaire détermine l'allocation entre catégories d'actifs en appliquant une approche opportuniste basée sur la valeur pour viser un profil risque/rendement optimal.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique un processus à deux niveaux pour déterminer si une société n'adopte pas ou n'adopte plus de bonnes pratiques de gouvernance. Ce processus se compose de ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Filtrage normatif (où les émetteurs souverains et privés affectés par des sanctions internationales ou en violation avec le Pacte Mondial de l'ONU sont exclus de l'univers d'investissement initial du Gestionnaire d'investissement).</li><li>2. Évaluation des bonnes pratiques de gouvernance à l'image de solides structures de gestion, des relations avec les employés, de la rémunération du personnel et de la conformité avec la législation fiscale (où le Gestionnaire d'investissement évalue et contrôle les pratiques de gouvernance des entreprises dans lesquelles il investit sur une base continue).</li></ol> |
| <b>(e) Proportion d'investissements</b>  |
| Le compartiment prévoit d'allouer un minimum de 50% à des investissements alignés sur les caractéristiques E/S.  |

#### **(f) Contrôle des caractéristiques sociales et environnementales**

Le Compartiment est globalement géré par la Société de gestion, qui, à son tour, désigne un ou plusieurs Gestionnaire d'investissement et détermine l'allocation du Compartiment donnée à chaque Gestionnaire d'investissement. Les caractéristiques environnementales et sociales que le Compartiment cherche à promouvoir sont satisfaites par la mise en œuvre de la méthodologie propriétaire à chacun des Gestionnaires d'investissement.

La méthodologie propriétaire peut être différente pour chaque Gestionnaire d'investissement et, dans chaque cas, elle est soumise à l'évaluation de la Société de gestion.

- La Société de gestion effectue une évaluation annuelle de chacun des Gestionnaires d'investissement désignés afin de valider les raisons pour lesquelles la Société de gestion a classé le Compartiment dans la catégorie de l'Article 8, conformément au SFDR.
- La Société de gestion réalise également une due diligence ESG régulière de la méthodologie interne utilisée par le Gestionnaire d'investissement désigné pour procéder à son allocation du Compartiment. Le même processus est répété à intervalles réguliers par la suite afin de vérifier que chaque Gestionnaire d'investissement désigné continue de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

#### **(g) Méthodes**

Les méthodes utilisées pour mesurer comment les caractéristiques environnementales et sociales sont respectées sont les suivantes :

- la vérification quotidienne que l'indicateur de durabilité applicable au Compartiment, à savoir le pourcentage d'investissements réalisés selon l'Article 8 ou 9 du SFDR, continue de se situer à au moins 80 % ;
- l'examen des résultats des évaluations de diligence raisonnable ESG.

#### **(h) Sources et traitement des données**

Architas utilise les sources de données suivantes : notation ESG qualitative exclusive, TRUCOST (fournisseur de données ESG) et Morningstar (transparence des fonds pour obtenir des inventaires complets et des EET pour les fonds sous-jacents). La collecte et la mise en correspondance des données ESG avec les actifs sous-jacents, ainsi que le calcul des données réglementaires (SFDR, TAXONOMIE DE L'UE), sont réalisés par un agrégateur externe spécialisé dans la finance durable - Weefin. Toutes les données produites par Weefin sont vérifiées en interne par l'équipe d'analyse des données et de reporting ESG/SFDR.

#### **(i) Limites des méthodologies et de la données**

Le marché des données ESG est toujours en cours de développement. Le fournisseur de données ESG TRUCOST actualise régulièrement sa base de données, ce qui nous permet d'enrichir nos analyses et méthodologies internes et de réaliser des calculs réglementaires (SFDR, TAXONOMIE DE L'UE).

Les données ESG utilisées dans le cadre du processus d'investissement sont fondées sur des méthodologies ESG qui s'appuient en partie sur des données de tiers. Elles sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps.

Malgré plusieurs initiatives, le manque de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. À ce titre, les différentes stratégies d'investissement recourant à des critères ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG peuvent utiliser des données ESG semblant similaires, mais qui devraient être distinguées car leur méthode de calcul peut être différente.

L'une des principales limites de cette approche a trait à la disponibilité limitée des données pertinentes pour évaluer les risques et opportunités ESG : ces données ne sont pas encore systématiquement publiées par les émetteurs et, lorsqu'elles le sont, peuvent suivre plusieurs méthodologies. L'investisseur doit être conscient que la plupart des informations ESG reposent sur des données historiques et qu'elles ne reflètent pas nécessairement la performance ESG future ou les risques des investissements.

Les limites liées à la disponibilité actuelle de données ESG fiables ne doivent pas affecter nos produits financiers car nous restons très prudents à l'égard de l'utilisation de ces données.

En outre, le département Risque analyse et valide l'ensemble de nos méthodologies internes ainsi que celles de notre agrégateur Weefin et nos calculs internes liés à l'ESG.

### **(j) Diligence raisonnable**

Une évaluation de diligence raisonnable ESG qualitative exclusive est réalisée pour les investissements et gestionnaires d'investissement délégués, pour les nouveaux investissements et dans le cadre d'une surveillance régulière - et se focalise à la fois sur les évaluations des entreprises et des fonds/produits en tenant compte des risques et opportunités ESG. Elle se concentre sur plusieurs questions de 4 domaines principaux : Gouvernance et politique ESG, intégration des critères ESG aux investissements, engagement et stewardship, et risque et reporting. Ce processus passe par un questionnaire dédié du gérant que le gestionnaire d'investissement doit remplir avant un ou plusieurs entretien(s) physique(s) de diligence raisonnable. Sur la base des informations réunies, les spécialistes sectoriels se forment une opinion sur la robustesse du processus ESG (y compris la comparaison avec les pairs) et présentent des conclusions à l'équipe d'investissement, où un score ESG est attribué aux nouveaux investissements ou actualisé s'il fait partie d'une surveillance régulière. La fonction ESG est responsable de tenir un système d'attribution de score qualitatif avec un seuil de score ESG minimum basé sur le type de fonds, selon lequel le fonds est marqué pour examen supplémentaire si son score est inférieur au seuil de score ESG, ce qui peut entraîner une suppression des listes d'achats approuvées.

La politique d'Architas relative à l'investissement responsable est disponible à l'adresse suivante : [https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/arc5481-what-responsible-investing-means-to-us\\_2103\\_eng\\_final.pdf](https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/arc5481-what-responsible-investing-means-to-us_2103_eng_final.pdf)

### **(k) Politiques d'engagement**

En raison des types de fonds gérés par AMMEL (fonds multi-gérants et fonds de fonds), aucune politique d'engagement n'a été publiée. Les publications d'informations requises au titre de la directive concernant les droits des actionnaires sont disponibles ici : <https://ie.architas.com/globalassets/ireland/policies/ammel-shareholders-rights-directive-disclosure.pdf>